



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRANDÉRION

SEANCE DU 25 FEVRIER 2019

Le conseil municipal de BRANDÉRION s'est réuni le lundi 25 février 2019 à 19h, sous la présidence de M. le Maire, Jean-Yves CARRIO.

Absents : Claudine JEANNE (pouvoir donné à Françoise DI STEFANO)
Sonia HODET (pouvoir donné à Léon DELAHAYE)
Stéphanie VALLÉE

Madame MÉAR a été désignée secrétaire de séance.

▲▲▲▲▲▲▲

Monsieur le Maire demande à ce que le point relatif à la modification du RIFSEEP soit retiré de l'ordre du jour de la séance. Des informations complémentaires ont été demandées en commission des finances ; le sujet sera donc réexaminé lors de la prochaine commission avant d'être soumis au Conseil municipal suivant.

▲▲▲▲▲▲▲

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

Le compte-rendu de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité.

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

▲▲▲▲▲▲▲

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations que le Conseil municipal lui a consenties par délibération du 10 juillet 2017 :

ASSOCIATIONS

- **17 décembre 2018** : décision du maire par laquelle la commune a octroyé à l'association Rion en chœur une subvention exceptionnelle de 70,00 €.

TRAVAUX

- **17 décembre 2018** : Notification des marchés de la tranche 2 des travaux d'aménagement du centre bourg. Rappel : Le lot 1 a été attribué à la société EIFFAGE ROUTE CENTRE OUEST pour un montant de 297.551,70 € TTC. Le lot 2 a été attribué à la société ATLANTIC PAYSAGES pour un montant de 282.575,40 € TTC.

- **22 décembre 2018** : La commune a missionné la SOCOTEC pour réaliser :

- **Une mission de coordination SPS niveau 3** en prévision des travaux d'aménagement de la Tisserie pour un montant de **2.376 € TTC**.
- **Une mission de contrôle technique** en prévision des travaux d'aménagement de la Tisserie pour un montant de **3.144 € TTC**.
- **Une mission de coordination SPS niveau 3** pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg (tranche 2) pour un montant de **1.800 € TTC**.

- **10 janvier 2019** : La commune a retenu l'entreprise LE GUILLOUX Nicolas pour réaliser les travaux de pose de gouttières à la chapelle pour un montant de 4.780,80 € TTC.

FONCIER

- **25 janvier 2019** : signature de l'acte de vente rendant la commune propriétaire de la parcelle attenante au cimetière. Une étude de sol sera réalisée cette année afin de déterminer si ce terrain est, sur un plan géotechnique, en mesure d'accueillir une extension du cimetière.

Monsieur DELAHAYE précise qu'une étude de sol aurait déjà été réalisée sur ce terrain en amont du PLU.

Les recherches nécessaires seront donc effectuées avant d'engager le cas échéant une nouvelle étude.

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par M. le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

▲▲▲▲▲▲▲

FINANCES

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'exécution budgétaire 2018 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 313.096,17 € et un excédent d'investissement de 454.980,23 €, soit un total de 768.076,40 € qui pourront être reportés au budget d'investissement 2019. Ils s'ajouteront au résultat positif d'investissement de 2017 : 225.497,27 €. Au total, l'autofinancement de la commune atteindra 993.573,68 € pour 2019.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	816 894,78 €	1 120 273,33 €
Dépenses	361 914,55 €	807 177,16 €
<i>Résultat de clôture 2017</i>	225 497,28 €	- €
Résultat de l'exercice 2018	454 980,23 €	313 096,17 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	680 477,51 €	313 096,17 €

Après plusieurs années d'exercice, on constate que les charges à caractère général sont stabilisées au niveau de 250.000 € ; les charges de personnel baissent un peu cette année à 424.0000 € (462.000 € en 2017), reflétant principalement une baisse des congés maladies.

Un emprunt de 300.000 € a été souscrit en 2018 pour l'achat de la Tisserie et du terrain jouxtant le cimetière.

De ce fait, la dette fin 2018, se monte à 591.135 €, soit environ 394 €/habitant à comparer à la moyenne départementale pour les communes de même strate de 646 €/habitant.

Monsieur JACQUES se dit très satisfait de la gestion communale. Il relève que les années passant, la commune réussit à consolider un fonctionnement vertueux, offrant davantage de service public tout en dépensant moins et en visant une diminution des impôts.

Monsieur LE BOUILLE souligne quant à lui que l'emprunt réalisé a servi à financer deux achats exceptionnels que sont l'ancien musée de la Tisserie et le terrain attenant au cimetière.

Monsieur PRADO ajoute qu'au-delà du caractère exceptionnel de ces acquisitions, c'est le patrimoine de la commune qui a été nettement enrichi grâce à cet emprunt.

Monsieur le Maire revient sur le sujet du RIFSEEP initialement à l'ordre du jour de la séance en précisant que la gestion par l'économie a permis d'envisager lors des précédents exercices, une baisse des impôts ainsi qu'une augmentation des primes au personnel. Les efforts en ce sens seront poursuivis. Le principe d'une revalorisation du RIFSEEP est validé. Toutefois, un laps de temps supplémentaire est nécessaire pour affiner la proposition de revalorisation en comparant notamment le RIFSEEP de Brandérion avec celui des communes voisines.

Approbation du compte de gestion 2018 :

0 CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

Approbation du compte administratif 2018 (conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, M. le Maire a quitté la salle pour ce bordereau) :

0 CONTRE

0 ABSTENTION

13 voix POUR



OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2019

Comme les années précédentes, il est proposé d'ouvrir les crédits d'investissement 2019 à hauteur de 25 % des crédits du B.P. 2018, soit :

- | | |
|--|-----------|
| - Chap. 21 Immobilisations corporelles : | 92.425 € |
| - Chap. 23 Immobilisation en cours : | 235.705 € |

Pour ne pas bloquer l'exécution, il conviendrait d'ouvrir ces crédits avant le début de l'année budgétaire.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR



RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

A l'issue des recrutements récemment opérés aux services techniques, il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en tenant compte des grades sur lesquels ont été effectivement recrutés les nouveaux agents :

- suppression du grade de technicien à compter du 1^{er} mars 2019 (date de mutation de l'actuel responsable des services techniques).
- maintenir vacant le grade d'agent de maîtrise qui sera occupé à compter du 08 avril 2019 (date de mutation du futur responsable des services techniques).

Par ailleurs, un agent polyvalent des services techniques a été recruté le 07 janvier 2019 sur le grade d'adjoint technique. Dès lors il y a lieu de supprimer les autres grades du cadre d'emploi des adjoints techniques temporairement ouverts pour ce poste.

Monsieur PRADO présente ainsi le tableau des effectifs qui entrera en vigueur au 1^{er} mars 2019 :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 1er MARS 2019											
FILIERES	CADRE D'EMPLOI	GRADE	EMPLOI / INTITULE DU POSTE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES CREEES		POSTES POURVUS			POSTES VACANTS ETP	
					unité	ETP	unité	titulaires ETP	non titulaires ETP		
ADMINISTRATIVE	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE				3,00	2,60	2,00	2,00	-	0,60	
	REDACTEUR	Rédacteur principal de 1ère classe	Secrétaire de mairie	B	1,00	1,00	1,00	1,00	-	-	
	ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal 1ère classe		Agent d'accueil	C	1,00	1,00	1,00	1,00	-	-
		Adjoint administratif principal 2ème classe		Comptable	C	1,00	0,60	-	-	-	0,60
TECHNIQUE	TOTAL FILIERE TECHNIQUE				4,00	2,98	4,00	2,98	-	1,00	
	AGENT DE MAITRISE	Agent de maîtrise	Responsable du service technique	C	1,00	1,00	1,00	1,00	-	1,00	
	ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique		Agent polyvalent du service technique	C	1,00	1,00	1,00	1,00	-	-
		Adjoint technique		Agent de restauration, périscolaire, entretien	C	1,00	0,52	1,00	0,52	-	-
		Adjoint technique		Agent de restauration	C	1,00	0,46	1,00	0,46	-	-
		Adjoint technique		Agent polyvalent du service technique et de la restauration scolaire	C	1,00	0,71	-	-	-	-
ANIMATION	TOTAL FILIERE ANIMATION				3,00	1,58	3,00	1,58	-	1,26	
	ADJOINT D'ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 2ème classe		ATSEM	C	1,00	0,96	1,00	0,96	-	-
		Adjoint d'animation		Agent de restauration	C	1,00	0,18	1,00	0,18	-	-
		Adjoint d'animation		Agent de restauration	C	1,00	0,44	1,00	0,44	-	-
		Animateur territorial ou adjoint d'animation principal de 2ème classe ou adjoint d'animation principal de 1ère classe (grade à préciser après le recrutement)		Animateur - Responsable enfance jeunesse	B ou C	1,00	0,86	-	-	-	0,86
		Adjoint d'animation		Agent d'animation périscolaire	C	1,00	0,40	-	-	-	0,40
		Adjoint d'animation		Agent d'animation périscolaire	C	1,00	0,29	-	-	-	-
SOCIALE	TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE				2,00	1,96	2,00	1,96	-	-	
	ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe		ATSEM	C	1,00	1,00	1,00	1,00	-	-
		ATSEM principal de 2ème classe		ATSEM	C	1,00	0,96	1,00	0,96	-	-
TOTAL GENERAL					12,00	9,13	11,00	8,53	-	2,86	

0 CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE JEUNESSE

RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTRÉE 2019 : PRINCIPE DU RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

La très grande majorité des écoles sont repassées à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018. Suite à une consultation menée auprès des parents, le choix a été fait à BRANDÉRION de maintenir la semaine à 4,5 jours pour l'année 2018-2019.

Lors du dernier conseil d'école de l'école Jean de la Fontaine qui s'est tenu le 31 janvier 2019, la question des rythmes scolaires a été à nouveau soulevée. En effet, un nouveau sondage mené par les représentants des parents d'élèves a fait état d'une volonté claire (70 % environ) d'un retour à la semaine de 4 jours.

Les membres du conseil d'école se sont également prononcés majoritairement en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours (7 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions).

Sur cette base, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le sujet.

Considérant le fait que les parents d'élèves souhaitent à une très grande majorité le retour à la semaine de 4 jours et que le Conseil d'école se soit également prononcé en ce sens, il est proposé d'adopter le principe d'un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2019.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

▲▲▲▲▲▲▲

RYHTMES SCOLAIRES A LA RENTRÉE 2019 : HORAIRES DE CLASSE

La modification de la semaine scolaire doit nécessairement conduire à revoir les horaires de classe de l'école Jean de la Fontaine. Lors de sa réunion du 31 janvier dernier, le conseil d'école a adopté les horaires suivants :

LUNDI	8h30-12h00	13h45- 16h15
MARDI	8h30-12h00	13h45- 16h15
JEUDI	8h30-12h00	13h45- 16h15
VENDREDI	8h30-12h00	13h45- 16h15

Ces nouveaux horaires conduisent à reporter le temps du mercredi matin sur la fin de journée. Les enfants termineront la classe à 16h15 au lieu de 15h30.

Il est proposé de retenir ces horaires tels qu'approuvé par le Conseil d'école.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

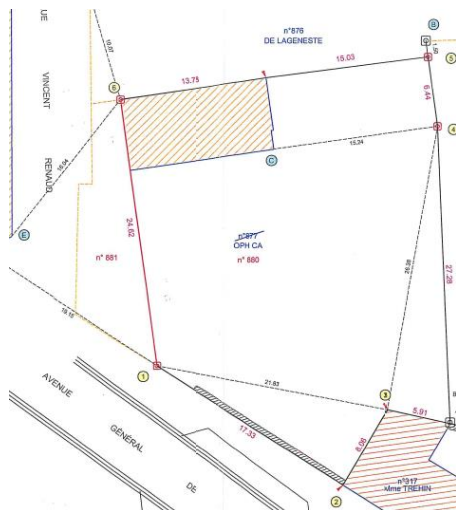
▲▲▲▲▲▲▲

FONCIER

ACQUISITION DE LA PARCELLE A 881 APPARTENANT A LORIENT HABITAT

Dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation du centre bourg, la commune de BRANDÉRIION souhaite sécuriser l'angle de l'avenue du Général de Gaulle et de la rue Vincent Renaud. Le seul moyen de procéder à sécurisation est d'augmenter l'emprise du domaine public pour élargir la voirie.

Au terme d'échanges menés au cours des derniers mois avec Lorient Habitat propriétaire des terrains bordés par les deux rues, un accord a été trouvé afin de céder à la commune une superficie de 115 m². Une division de parcelle a pour ce faire, été réalisée. L'emprise de **115 m²** sur la parcelle A 877 a ainsi été cadastrée **A 881**.



S'agissant d'une parcelle de terrain constructible attenant à un terrain en cours d'aménagement, la commune et Lorient habitat se sont accordés sur le prix de **15 € / m²**.

Monsieur LE BOUILLE précise que cette acquisition présente le double bénéfice de permettre une circulation en double sens sur le début de la rue Vincent Renaud et partant, un trafic moins important sur la place de la Libération qui sera de ce fait sécurisée.

Monsieur le Maire précise que les négociations avec Lorient Habitat ont en réalité débuté il y a plusieurs années à l'époque du dépôt de permis de construire des logements sociaux.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour l'acquisition de la parcelle A 881 appartenant à Lorient Habitat au prix de 1.725,00 € et de charger Me FISCHER notaire à HENNEBONT de représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.

0 CONTRE

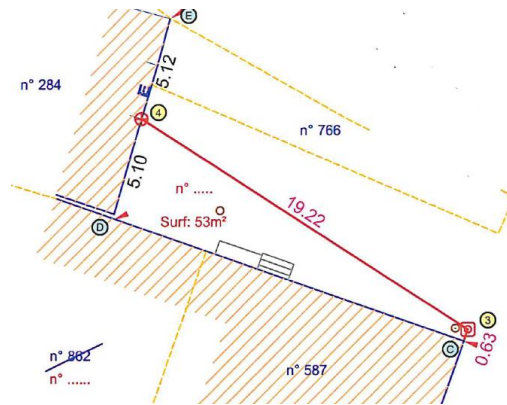
0 ABSTENTION

14 voix POUR

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE 53 m² SITUÉE EN IMPASSE DES VIEUX LOGIS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20181266 DU 10/12/2018

Par délibération n°20181266 du 10/12/2018 la commune de BRANDÉRION a procédé à la désaffectation et déclassement d'une emprise de 38 m² située impasse des vieux logis. Il convient de modifier délibération afin de tenir compte de la surface réactualisée qui est de 53 m² au lieu de 38 m².



0 CONTRE

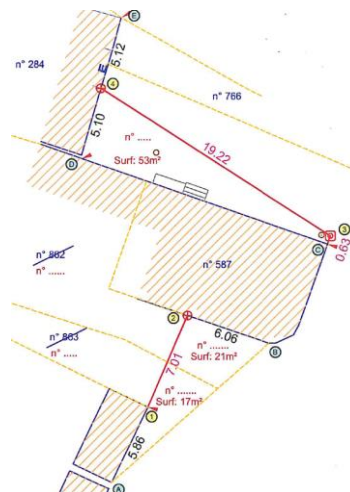
0 ABSTENTION

14 voix POUR

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

**ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS LE GUENNEC –
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20181267 DU 10/12/2018**

Par délibération n°20181267 du 10/12/2018 la commune de BRANDÉRION a approuvé un échange de parcelle entre la commune et les consorts LE GUENNEC. Considérant le fait que la superficie de la parcelle désaffectée et déclassée par la commune a été portée de 38 à 53 m², il est proposé de modifier la délibération susmentionnée en conséquence.



Monsieur LE BOUILLE relève qu'avec cette nouvelle surface les propriétaires pourront se mettre en conformité avec le PLU en terme de nombre de stationnements.

Monsieur le Maire précise qu'il reviendra aux futurs propriétaires d'aménager cette zone qui ne présente plus d'intérêt pour la commune.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE AU PROFIT DE LORIENT AGGLOMERATION

Par délibération du 27 juin 2016, le Conseil municipal de Brandérion avait autorisé M. le Maire à subdéléguer le droit de préemption urbain et la réponse au droit de délaissement pour toutes les aliénations de parcelles privées situées dans le périmètre du parc d'activités économiques (PAE) de BOUL SAPIN. La présente délibération a pour objectif de compléter le dispositif pour les parcelles de l'Etat. La délégation du droit de priorité à l'agglomération lui permettra d'acquérir directement les parcelles ZD 87 et ZD 89 nécessaires à la réalisation du PAE de BOUL SAPIN.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à renoncer à l'exercice du droit de priorité par la commune et à subdéléguer ce droit au profit de Lorient Agglomération à l'occasion de l'aliénation des parcelles ZD 87 et ZD 89 situées dans le périmètre du Parc d'activités économiques de Boul Sapin dans la limite de l'estimation réalisée par les Domaines, soit 66 708 €.

Monsieur le Maire précise que ces 2 terrains sont situés à proximité de la station d'essence. S'agissant de terrains appartenant à l'Etat, les procédures sont toujours plus longues. Ces acquisitions marqueront quoi qu'il en soit la fin du processus d'acquisition pour le PAE de BOUL SAPIN.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

▲▲▲▲▲▲▲

URBANISME

AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LORIENT AGGLOMERATION ET LA COMMUNE DE BRANDERION POUR LA PRESTATION DE SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

Par délibération du 05 décembre 2012, la commune de BRANDÉRION a confié aux services de Lorient agglomération la mission de procéder à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Pour ce faire une convention de prestation de service d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2013 a été signée. Cette convention dispose dans son article 10 qu'à l'issue des 6 ans, elle est reconductible d'année en année.

Dans le cadre de la reconduction de cette convention, Lorient agglomération a souhaité revoir les dispositions financières applicables chaque année.

Un avenant est ainsi proposé. Celui-ci a pour effet de diminuer le coût de la prestation pour la commune de 190 € environ celle-ci s'établissant à 4.841.76 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser le Maire à le signer.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

▲▲▲▲▲▲▲

DEMATERIALISATION

TELETRANSMISSION DES MARCHES PUBLICS AU CONTROLE DE LEGALITE – AVENANT A LA CONVENTION ACTES

Par délibération du 14 décembre 2015, la commune de BRANDÉRIION a approuvé la convention relative à la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité signée avec les services de l'Etat. Afin de poursuivre la dématérialisation, il convient d'étendre le dispositif de télétransmission électronique aux documents de la commande publique via la signature d'un avenant à cette convention.

Pour ce faire, les services de l'Etat proposent un avenant à la convention.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

▲▲▲▲▲▲▲

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE A LEVÉ LA SÉANCE A 20h16.

Affiché le 26 février 2019 en mairie de Brandérion, conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT.

Le Maire,



Jean-Yves CARRIO